



Etude multipays de l'OMS sur la santé des femmes et la violence domestique à l'égard des femmes



Serbie-et-Monténégro

1. Introduction

L'Etude multipays sur la santé des femmes et la violence domestique à l'égard des femmes, parrainée par l'Organisation mondiale de la Santé entre 2000 et 2003, a permis de recueillir des données sur plus de 24 000 femmes dans les pays suivants : Bangladesh, Brésil, Ethiopie, Japon, Namibie, Pérou, République-Unie de Tanzanie, Samoa, Serbie-et-Monténégro, et Thaïlande. L'étude a évalué, au moyen d'un questionnaire mis au point et validé pour être utilisé dans différents contextes culturels, l'expérience qu'ont les femmes de la violence, en s'intéressant plus spécialement à la violence exercée par des partenaires intimes. Elle a également porté sur l'association entre la violence et les problèmes de santé et les traumatismes et sur les stratégies d'adaptation auxquelles ont recours les femmes maltraitées.

En Serbie-et-Monténégro, l'étude a été effectuée par le Autonomous Women's Center, organisation non gouvernementale féministe comptant plus de 10 ans d'expérience de la violence domestique, et par Strategic Marketing, une agence spécialisée dans les enquêtes. Le comité consultatif de l'étude était composé de représentants du Ministère de la Santé de la République de Serbie, du Conseil municipal de Belgrade, du Département de la Santé et de l'Ecole de médecine de l'Université de Belgrade. L'étude a été financée par Trocaire (Irlande). La collecte des données sur le terrain a eu lieu en 2003.

2. Méthodes

En Serbie-et-Monténégro, l'étude a consisté en entretiens individuels avec 1 456 femmes âgées de 15 à 49 ans dans la capitale de la Serbie, Belgrade. Au total, 91 % des femmes interrogées avaient « déjà eu un partenaire » (c'est-à-dire avaient déjà été mariées, avaient vécu en concubinage, ou avaient un partenaire sexuel régulier) et, sur ce chiffre, 90 % étaient en couple, au moment de l'enquête ; 51 % des femmes avaient fait des études universitaires et 46 % n'avaient fait que des études secondaires.

Aux fins de l'étude, les définitions suivantes de la violence exercée par un partenaire ont été utilisées. On entendait par *violence physique* le fait que la femme ait été : giflée ou visée avec un objet, bousculée, secouée ou tirée par les cheveux ; frappée à coups de poing ou avec un autre objet susceptible de la blesser ; frappée à coups de pied, traînée ou battue ; étranglée ou brûlée ; ou agressée au moyen d'une arme. Par *violence sexuelle* on entend que la femme avait été : contrainte physiquement à avoir des rapports sexuels ; avait eu des rapports sexuels parce qu'elle avait peur de ce que pourrait faire son partenaire ; avait été forcée à un comportement sexuel qu'elle jugeait dégradant ou humiliant.

3. Principaux résultats

3.1 Prévalence de la violence exercée par un partenaire

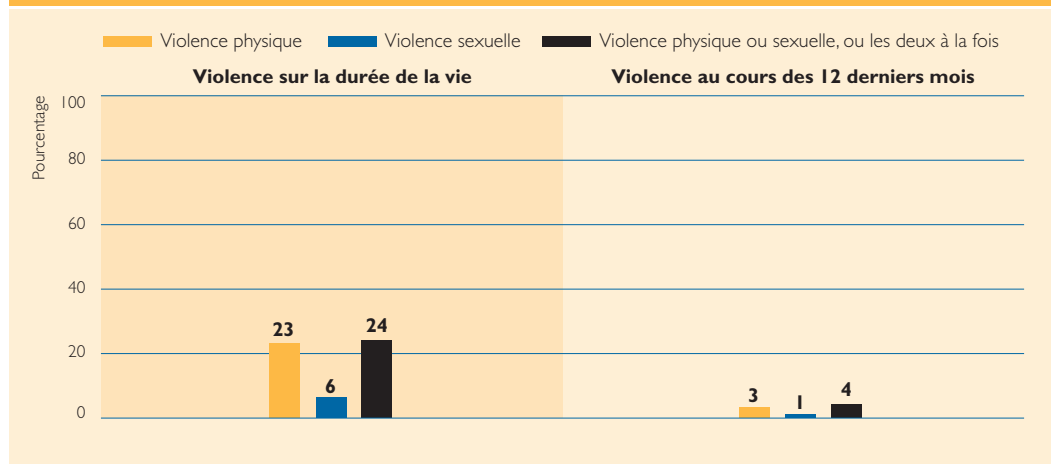
- 23 % des femmes ayant déjà eu un partenaire déclaraient avoir été victimes d'actes de violence physique et 6 % d'actes de violence sexuelle commis par un partenaire intime ; au total, 24 % des femmes ayant déjà eu un partenaire avaient souffert à la fois de violence physique et sexuelle ; 4 % avaient été ainsi maltraitées au cours des 12 derniers mois.
- La violence était plus fréquente d'environ un tiers chez les femmes n'ayant fait que des études primaires (33 %) et secondaires (28 %) que chez celles qui avaient fait des études supérieures (20 %).

3.2 Traumatismes infligés par un partenaire

- 30 % des femmes qui avaient été confrontées à la violence physique de leur partenaire déclaraient avoir été blessées, 36 % déclarant avoir été blessées au cours de l'année écoulée. Les blessures les plus courantes étaient les abrasions et contusions (chez 85 % des femmes blessées), les coupures, plaies perforantes et morsures (19 %) et les fractures (12 %).



Pourcentage de femmes confrontées à la violence d'un partenaire intime, parmi les femmes ayant déjà eu un partenaire âgées de 15 à 49 ans, Belgrade, Serbie-et-Monténégro



3.3 Violence physique exercée par un partenaire pendant la grossesse

- 3 % des femmes ayant déjà été enceintes ainsi interrogées avaient été frappées pendant leur grossesse par leur partenaire, dont 45 % à coups de poing ou de pied à l'abdomen.
- 48 % des femmes avaient également été battues avant la grossesse, ce qui implique dans la moitié des cas que la violence physique a commencé pendant la grossesse.

3.4 Violence physique et sexuelle exercée par une autre personne que le partenaire depuis l'âge de 15 ans

- 10 % des personnes interrogées ont déclaré qu'une personne autre que leur partenaire s'était montrée violente à leur égard depuis l'âge de 15 ans. Les auteurs des actes étaient le plus souvent le père (36 %), un membre féminin de la famille (22 %), le petit ami (20 %) ou un étranger (19 %).
- 4 % des personnes interrogées ont déclaré avoir subi des violences sexuelles d'une autre personne que leur partenaire. Les auteurs des actes étaient le plus souvent des étrangers (43 %) ou petits amis (32 %).

3.5 Abus sexuels à l'égard de filles de moins de 15 ans et initiation sexuelle forcée

- 4 % des femmes ont déclaré avoir subi des abus sexuels avant l'âge de 15 ans. Les auteurs des actes étaient le plus souvent des étrangers (cités par 39 % des femmes déclarant de telles violences) ou des membres de la famille de sexe masculin (21 %).
- Moins de 1 % des femmes ayant déjà eu des rapports sexuels déclaraient que leur premier rapport sexuel avait été forcé.

3.6 Impact sur la santé des femmes de la violence d'un partenaire

- 9 % des femmes confrontées à la violence physique ou sexuelle estimaient leur état de santé général mauvais ou très mauvais, contre 4 % pour les femmes n'ayant jamais été maltraitées.
- Les femmes qui avaient déjà été enceintes et qui subissaient la violence d'un partenaire avaient davantage d'avortements (65 % contre 46 %) et étaient plus susceptibles d'avoir vu mourir un enfant (5 % contre 2 %).
- 22 % des femmes qui avaient été confrontées à la violence d'un partenaire avaient déjà pensé à se suicider, contre 7 % des femmes qui n'avaient jamais été maltraitées.

3.7 Demande d'aide des femmes confrontées à la violence physique d'un partenaire

- 27 % des femmes maltraitées physiquement n'en avaient parlé à personne, tandis que 53 % s'étaient confiées à des amis, 28 % à leurs parents et 26 % à leurs frères et sœurs. Beaucoup moins s'étaient adressées à la police (5 %), à un membre du corps médical (4 %) ou à tout autre service ou autorité officielle.
- 78 % des femmes maltraitées physiquement ne s'étaient jamais adressées à un organisme officiel ; 12 % seulement s'étaient adressées à la police et 10 % à un établissement de santé. De 6 % à 9 % s'étaient adressées à un service social ou juridique ou à un tribunal, mais aucune ne s'était rendue dans un refuge pour femmes battues.
- Les principales raisons données pour demander de l'aide étaient qu'elles ne pouvaient plus supporter la violence (raison donnée par 63 % des femmes ayant sollicité de l'aide), qu'elles avaient été gravement blessées (30 %) ou que leurs enfants souffraient (12 %). Certaines avaient demandé de l'aide après que leur partenaire ait menacé de les tuer (8 %) et menacé ou frappé les enfants (5 %).
- Les deux tiers des femmes maltraitées physiquement n'avaient pas demandé de l'aide parce qu'elles pensaient que cette violence était « normale » ou pas suffisamment grave.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter sur le site :

<http://www.who.int/gender/violence/en/>

ou contacter

Stanislava Otasevic,
Autonomous Women's Center,
Tirsova 5a 11000,
Belgrade,
Serbie

Tél./Télécopie : +381 11 243 5455.

Adresse électronique :
zdrawc@eunet.yu

Département Genre et
santé de la femme,
Organisation mondiale de la Santé,
Avenue Appia 20,
1211 Genève 27,
Suisse.

Télécopie : +41 22 791 1585.

Adresse électronique :
genderandhealth@who.int

© Organisation mondiale
de la Santé 2005